

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 13 novembre 2019

Délibération	
N° 19.188.1	
En exercice	37
Présents	27
Votants	32
Pour	32
Contre	0
Abstention	0

<p>POLE RESSOURCES – SERVICE FINANCES</p> <p>BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N°4</p>

Date de la convocation : 07/11/2019

L'an deux mille dix-neuf
Et le 13 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : madame Marguerite ALAZET, madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Cathy LIMORTE, monsieur Bernard MARTIN, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, madame Yannick RODIERE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Pierre CROS (représenté par madame Yannick RODIERE), monsieur Bruno DAMBLEMONT (représenté par madame Marcelle COUDERC), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Alain CASTAN), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Brigitte SOULET), madame Martine SIGNOUREL (représentée par monsieur Serge PESCE).

5 Conseillers communautaires absents excusés : madame Elodie AGOSTINHO, monsieur Bernard FABRE, monsieur Pascal LOUBET, madame Brigitte MARTINEZ, madame Maryline TUCA.

Secrétaire de séance : madame Yannick RODIERE.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 13 novembre 2019

Budget principal – Exercice 2019 – Décision modificative n°4

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 1612-9, L. 1612-10, L. 5111-1, L. 5210-1, L. 5210-4 et L. 5214-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 19.005.1 du 20 février 2019 concernant le rapport d'orientation budgétaire 2019 ;

Vu la délibération n° 19.030.1 du 11 avril 2019 concernant l'approbation et le vote du compte administratif 2018 du budget principal ;

Vu la délibération n° 19.031.1 du 11 avril 2019 d'affectation des résultats 2018 pour le budget principal de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 19.034.1 du 11 avril 2019 approuvant le budget primitif 2019 du budget principal ;

Vu la délibération n° 19.094.1 du 29 mai 2019 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal ;

Vu la délibération n° 19.129.1 du 3 juillet 2019 approuvant la décision modificative n°2 du budget principal ;

Vu la délibération n° 19.156.1 du 18 septembre 2019 approuvant la décision modificative n°3 du budget principal ;

Considérant qu'afin d'assurer dans des conditions optimales le fonctionnement de la Communauté de communes La Domitienne et de poursuivre l'avancement des projets, il est proposé une décision modificative afin de prévoir les crédits et ajustements suffisants ;

Considérant que ces ajustements concernent à la fois la section d'investissement et la section de fonctionnement ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Jean-François GUIBBERT, 6^{ème} vice-Président,

Après en avoir délibéré,

Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

REÇU EN PRÉFECTURE

le 20/11/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20191113-DELIB_19_18

I. APPROUVE les ajustements budgétaires au travers de la décision modificative n°4 du budget principal 2019 telle que présentée ci-dessous :

En section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Libellé	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits
Chapitre 011	Charges à caractère général	15 325,00 €			
Chapitre 022	Dépenses imprévues		2 918,08 €		
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 228,08 €			
Chapitre 66	Charges financières	3 500,00 €			
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante			11 135,00 €	
Chapitre 77	Produits exceptionnels			7 000,00 €	
		21 053,08 €	2 918,08 €	18 135,00 €	0,00 €
		18 135,00 €		18 135,00 €	

En section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Libellé	Désignation	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentations de crédits	Diminutions de crédits	Augmentations de crédits	Diminutions de crédits
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	781,00 €			
Chapitre 13	Subventions d'investissement			47 041,30 €	
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées				492 580,76 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	754,66 €			
Opération 10	Cantegals Viargues		20 000,00 €		
Opération 11	Saint Julien		10 000,00 €		
Opération 22	Malpas		5 000,00 €		
Opération 23	Siège	5 000,00 €			
Opération 34	Maison de l'économie	10 000,00 €			
Opération 47	Travaux réseau irrigation	2 500,00 €			
Opération 58	Sentiers randonnées		15 314,48 €		
Opération 75	Réfection tunnel	12 000,00 €			
Opération 76	Flotte mobile		7 348,24 €		
Opération 88	Ludothèque		21 700,00 €		
Opération 101	Cave de Maraussan		24 040,00 €		
Opération 102	Outils et matériel ateliers techniques	6 838,80 €			
Opération 104	Schéma hydraulique pluvial étang de Montady	567,00 €			
Opération 105	Logement social public		158 951,00 €		
Opération 106	Parc informatique renouvellement des biens		48 618,20 €		
Opération 115	PIG Habitat	18 951,00 €			
Opération 123	Requalification Roudigou Maraussan		186 960,00 €		
Opération 126	Requalification Maillassole Nissan lez Enserune		5 000,00 €		
		57 392,46 €	502 931,92 €	47 041,30 €	492 580,76 €
		-445 539,46 €		-445 539,46 €	

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

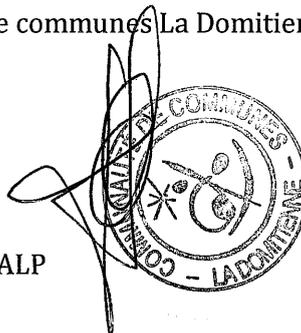
III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet: www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 20/11/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20191113-DELIB_19_18